

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 Février 2016

Membres présents : Mrs SAVOYE - DAUTUN –BULLIAT- LAMURE Mmes LORON –
-DEFNET- MAISONNEUVE – PRALUS Mrs PASCAL –TOURNISSOUX – RINGUET

Membres excusés : Mmes CHAVY – PERRET – GUILLON – GUILLET Mrs PERRET -
RECOUDES

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PASCAL

Après lecture le compte rendu de la séance du 13 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Travaux divers
- 3) Convention
- 4) Personnel communal
- 5) Questions diverses



1) Demande de subvention

- 1.1 Monsieur DAUTUN donne lecture de la demande de l'école primaire qui sollicite une subvention de 3500€ pour les voyages scolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime,

DECIDE de verser une subvention de 3 500€ pour financer les voyages scolaires de l'école primaire.

- 1.2 Subvention centre aéré

Sur proposition de Monsieur DAUTUN, le Conseil Municipal, après délibération,
DECIDE d'attribuer une subvention de 2 € par jour et par enfant de VILLIE-
MORGON :

- Au centre de loisirs des 3 ballons (BELLEVILLE)
- Au centre aéré de VERNAY (Amicale Laïque de BEAUJEU)
- Aux colonies de vacances UFOVAL (UCOL de Beaujeu)

Et autres colonies de vacances le cas échéant.

DECIDE d'attribuer une subvention de 4 € par jour et par enfant et 2.60 € pour la demi-journée du mercredi par enfant de VILLIE-MORGON pour le centre de loisirs de VILLIE-MORGON.

- 1.3 Subventions annuelles aux associations

Sur proposition de Monsieur DAUTUN

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2016, les subventions aux associations pour un montant total de 5 850 € comme suit :

Harmonie 400€ - Basket 400 € - Football club 400 € Association sportive du Collège 325 € - Comité de Jumelage 325 €- Week end Beaujolais 325€ - Ecole de musique 400€ - Association du temps libre 325 € - Association des Donneurs de Sang 325 € - Comité Cycliste 325 € - Amicale Bouliste 325 € - Chorale In Vino Musica 325 € - Association d'aide à domicile 325 € - Chemins et racines 325€ - Conseil parents d'élèves 400 € - Judo 200 €- société de pêche 100 € - Association Cord'Amie 100€ - CATM 200€

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

DECIDE que le versement de la subvention à chaque association sera effectué après production d'un bilan d'activités ainsi que du dernier bilan financier.

2) Travaux divers

2.1 Monsieur BULLIAT fait une synthèse du travail effectué en commission pour la sécurité des entrées du village. Le projet consiste en la création de portes d'entrées portant le nom des climats du cru morgon, de création de cheminements sécurisés pour les piétons. Il est aussi proposer de créer un rond-point sur la D9 à hauteur du cimetière pour sécuriser le carrefour et la sortie de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers.

2.2 Monsieur BULLIAT présente au Conseil Municipal un devis concernant l'acquisition d'un nouveau tracteur pour le service voirie. L'entreprise COLINET nous fait une proposition concernant un Tracteur deutz à 45 000 € HT + 10 000 € d'options et ferait une reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 10 000€. En ce qui concerne l'achat d'une nouvelle épareuse, le Conseil Municipal préfère faire appel à un prestataire de service pour le moment.

2.3 Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que les travaux de la cuisine de la salle des fêtes sont terminés. Il propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'une cuisinière professionnelle. Le Conseil Municipal donne son accord.

3) Convention

Monsieur SAVOYE donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de convention à intervenir entre la commune et la CCSB pour la mise à disposition du service webSIG afin de permettre à la commune de consulter les données de notre document d'urbanisme et des réseaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

4) Personnel communal

Monsieur BULLIAT fait un compte rendu des décisions prises suite aux entretiens professionnels qui se sont déroulés courant décembre. Il précise qu'il faudra prévoir au budget l'acquisition de 2 nouvelles tondeuses, d'un souffleur thermique et la création d'une plateforme de lavage vers le local voirie.

5) Questions diverses

5.1 Monsieur LAMURE propose de mettre des noms de rue dans tous les hameaux du village et de procéder en même temps à la numérotation des rues.

5.2 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le permis de construire concernant la caserne des sapeurs-pompiers sera déposé courant Mars 2016.

5.3 Madame LORON informe le Conseil Municipal que les travaux de mises aux normes dans l'aire de jeux sont terminés.

5.4 Monsieur TOURNISSOUX informe le Conseil Municipal que le programme de voirie 2016 est validé par la CCSB.

5.5 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que la course cycliste du Paris Nice passera sur la commune le Mercredi 09 Mars et le Jeudi 10 Mars 2016.

5.6 Monsieur SAVOYE donne lecture d'une demande de prêt de salle pour une activité de psycho-somato-thérapeute. Le Conseil Municipal refuse.

5.7 Monsieur SAVOYE donne lecture d'un courrier d'un habitant concernant la sécurité sur la RD 86 à hauteur de corcelette. Il souhaiterait que la vitesse soit limitée à 50km/heure. Etant donné que cette voie est une départementale nous transmettrons cette demande au département.

5.8 Madame LORON demande s'il est possible de prendre contact avec la SOGEDO car il y a une plaque de regard qui se soulève lorsqu'il pleut à hauteur de l'ancienne mairie.

5.9 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal qu'une rencontre entre la CCSB et la CCHB est prévue courant mars, dans la perspective d'une fusion entre les deux communautés de communes au 1^{er} janvier 2017.

5.10 Monsieur SAVOYE donne lecture du courrier d'un habitant du pré Jourdan qui souhaite que le marquage au sol soit refait. Le Conseil Municipal accepte et précise que les travaux de marquage au sol seront réalisés au printemps.

5.11 Monsieur SAVOYE propose au Conseil Municipal d'installer un grillage le long du massif vers la bibliothèque afin d'éviter les déjections canines. Le Conseil Municipal accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.